

## 2072 - Esi-ce que le fait d'être touché et d'éprouver de la tristesse à l'évocation du mort lui cause préjudice dans sa tombe?

---

### question

Question : On dit que le fait de se souvenir partout et toujours d'un mort, de s'attrister pour sa perte, de le pleurer et de ressentir sa séparation, surtout quand il s'agit d'un père..., on dit que cette attitude porte atteinte au mort et qu'il convient de ne pas évoquer le souvenir du mort avec tristesse, pleurs et affliction et qu'il faut se contenter de prier pour lui pour demander le pardon et la miséricorde. Est-ce vrai ou pas? Puisse Allah vous récompenser par le bien. Qu'est-ce qu'il faut faire au profit du mort? Puisse Allah vous récompenser par le bien.

### la réponse favorite

Il est rapporté que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit:

« **Certes, le mort sera chatié à cause des pleurs de sa famille pour son décès.** » (rapporté par Boukhari, 1286) Selon l'explication faite de ce hadith, il s'agit de ceux qui avaient recommandé qu'on les pleure après leur mort, comme c'était de coutume avant l'Islam. On dit également que tel sera le cas du mort qui connaissait que sa famille avait l'habitude de se lamenter lors d'un décès dans son sein et ne les avait pas averti. On dit aussi que le chatiment en question signifie que le mort érouve de la douleur et de la tristesse à cause de leurs actes qui ne leur servent à rien, mais il ne s'agit pas d'un chatiment en enfer.

Quant au simple fait de se souvenir, de s'attrister et de prononcer la formule:

« **Nous sommes à Allah et c'est à Lui que nous retournerons.** », il n'est pas concerné par l'interdiction, car il ne dépend pas de la volonté de l'homme. Celui-ci ne peut maîtriser ce qui se passe en lui ni s'empêcher de se souvenir d'un mort, ni de s'attrister pour lui, ni d'éprouver de la douleur

pour sa perte. Mais si pendant le souvenir il prononce la formule : « **Nous sommes à Allah et c'est à Lui que nous retournerons** », demande à son Maître de l'assister dans la patience et la consolation et de le compenser de son épreuve par le bien, Allah lui donne une récompense pour son épreuve.